

CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
PROCÈS-VERBAL DU 05 juin 2023 à 19h30
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Sabine DERVIN - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patricia VILLA

Quorum : 6	Présents : 11	Votants : 11
------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le trente-et-un mai deux mille vingt-trois, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Choix du repas du 1^{er} octobre 2023
- Reformulation des aides octroyées par le CCAS
- Aide complémentaire à l'Ukraine
- Demande d'aide d'urgence
- Questions diverses

CHOIX DU REPAS DU 1^{er} OCTOBRE 2023

Deux menus, proposés par le traiteur BARRIQUAND, ont été retenus :

- Poule au riz
- Ou
- Lasagnes

Les plats seront emportés froids. Florence FOREST doit confirmer la réservation au traiteur et doit se renseigner sur les tarifs. Le prix de vente des repas sera entre 7€50 et 8€. Bernard BESSEY souhaite envoyer un mail à chaque association.

REFORMULATION DES AIDES OCTROYÉES PAR LE CCAS

Les membres du CCAS ont examiné les aides accordées et après discussion, il a été acté que :

- Les tickets cinéma seront supprimés compte-tenu du peu de demande enregistrées ces dernières années.
- Les tickets loisirs seront supprimés compte-tenu qu'aucune demande n'a été faite depuis l'année 2020.

Les aides suivantes devront être faites par écrit. Les membres du CCAS ont décidé des conditions suivantes :

- Résider sur la commune
- Être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (aide au voyage)
- Se trouver dans une situation difficile (divorce, séparation, veuvage, maladie ou accident non-indemnisé, chômage...).
- Présenter le revenu fiscal de référence

Sont concernés :

- **L'aide au voyage scolaire** : cela concerne les jeunes scolarisés de la maternelle à la terminale effectuant des voyages d'au moins 3 jours en France ou à l'Étranger. Les jeunes doivent résider sur la commune. Le plafond est de 75 € par an et par enfant. Le reste à charge pour la famille ne doit pas être inférieur à 25%.
- **Secours d'urgence** : l'aide ponctuelle à 400 € par année civile et par famille résidant sur la commune de Saint-Romain-la-Motte pourra être attribuée soit sous forme de libéralité non remboursable soit sous forme de prêt social remboursable sans intérêt. Chaque demande d'aide est soumise à la constitution et au dépôt d'un dossier social comprenant un certain nombre de renseignements familiaux, professionnels et financiers qui permettent d'apprécier la situation du demandeur et les difficultés qu'il rencontre.
- **Aide au BAFA** : de 100 €, directement versée à l'organisme de formation pour les jeunes résidants sur la commune. Cette aide ne sera versée qu'une seule fois pour la durée de cette formation. D'autre part, le CCAS a plafonné l'accord de cette aide à la recevabilité maximale de 4 dossiers par année civile (soit 400 €).

AIDE COMPLÉMENTAIRE A L'UKRAINE

M. Yves NICOLIN, Président de Roannais Agglomération, demande une participation aux communes de 0.40 cts par habitants.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE D'AIDE D'URGENCE

Le département de la Loire nous fait part d'une décision pour une entrée en Ehpad datant du 24 mai 2023 pour un habitant de la commune. Le président M. VARRENNE se rapproche du département pour plus de renseignements. Le dossier sera revu à la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- Néant

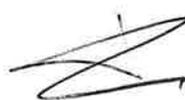
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Affiché et publié le **28 JUIN 2023**

Le Président,
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,
Mme Patricia VILLA



CA du CCAS du 05/06/2023

CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640